

Liberté Égalité Fraternité

Évreux possède de nombreux monuments historiques classés et inscrits : La Cathédrale Notre-Dame ; l'Église de Saint Taurin ; l'Évêché et ses dépendances ; les parcelles aux abords de la Cathédrale (ancien immeuble Gomel) ; les restes des Remparts Gallo-Romains ; et les Vestiges de l'enceinte Gallo-Romaine du bas-Empire ; le Théâtre municipal ; l'Ancien Couvent des Cordeliers ; L'Ancien Couvent des Capucins ; l'Ancienne Abbaye Saint Taurin et les parties non classées du Rempart Gallo-romain.

La commune possède 3 sites classés : Le Boulevard Chambeaudoin et l'Allée des Soupirs ; le Jardin de l'Évêché et la Place Saint Taurin .

L'Église paroissiale Saint Michel et l'îlot L (Immeubles en série) rue de Grenoble et rue du Général de Gaulle sont labellisés XXème siècle.

Évreux est couverte par une Zone de Présomption de Prescription Archéologique.

LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 29 Sept.2021- A. BOUTIGNY - M. BUCHOU - F. LEBON - F. POULAIN

Évreux > Cloître des Capucins

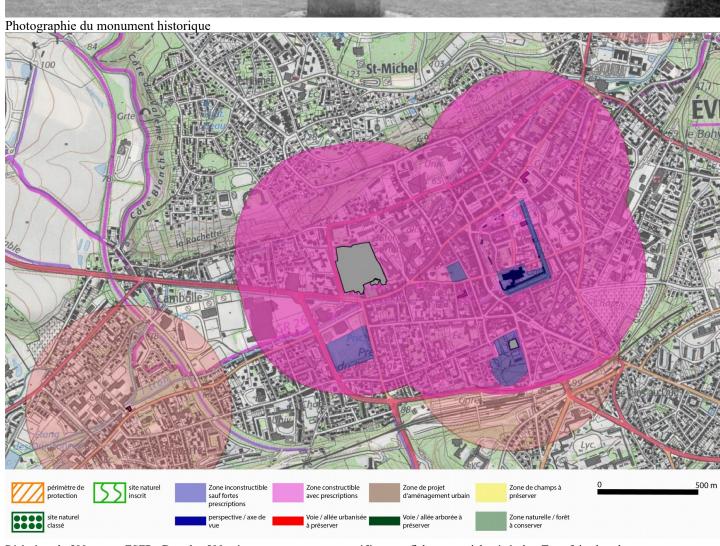
L'ensemble du Cloître de l'ancien Couvent des Capucins est classé en tant que monument historique depuis le 27 avril 1931.

Les capucins viennent s'installer à Évreux en 1613 à la demande de l'évêque Jacques Davy du Perron. Les travaux de construction du Couvent furent achevés en 1620 mais dès 1697, il tombait en ruine. Il fut reconstruit avec des pierres de récupération et grâce aux largesses du duc de Bouillon.

Le cloître du XVIIe siècle est composé de lourdes colonnes supportant une charpente en bois couverte de petites tuiles. On voit dans ses galeries un grand nombre d'inscriptions françaises et latines « les sentences » dont beaucoup sont inspirées de Jacopone da Todi, poète franciscain italien du XIIIème siècle.

Zonage	Prescriptions
De manière générale, il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (mais à deux niveaux plus combles, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne).	
Pour la zone bleue	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour la zone rose	
Pour le reste du périmètre de 500m	Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à $20u/m^2$, avec un débord de toiture de $20cm$, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage). *Voir les autres fiches.





Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs en couleur, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir le tableau au recto de la fiche).